

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-672

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jérôme VIVIER, Responsable du service bâtiment de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SLTP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **place de la Gare** à l'occasion de travaux de génie civil pour Enedis,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 02 septembre 2026 au 11 septembre 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par **chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du 02 septembre 2026 au 11 septembre 2026** :

- Place de la Gare, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SLTP.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le sept août deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jérôme VIVIER
Responsable du service bâtiment

